



POUR VOUS AVEC VOUS PARTOUT



Standard 57 30 00

Assistance Informatique 11

Urgence incendie 18

Urgence médicale 15 ou 57 31 10

Cellule soutien psychologique 0800 085 309 (service et appel gratuits) 7j/7 et 24h/24

Service médical 57 37 80

AMEX GBT 01 57 32 97 83 (Trajets)

CDS 01 72 03 29 83 (Hotels)

Individuelle Accident (Verspieren) **01 49 64 10 04**

indivacc-arianegroup@verspieren.com

Administratif/paie gestion.administratordupersonnel@ariane.group

Sparkle Time gestion.temps@ariane.group

Arrêt maladie : Service « arrêts de travail »

avenue du Général Niox - BP30056 - 33166 Saint Médard en Jalles Cedex

HUMANIS 09 80 98 69 42 - sante.arianegroup@humanis.com

IPECA 0977 425 425

Secrétariat CSE Issac 57 31 42

Secrétariat CSE Crozon 02 98 23 53 41

NUMÉROS

UTILILES

CONGÉS ENFANTS MALADES

5 jours par an si enfant âgé moins de 16 ans

+ 1 jour si parent isolé

+ 4 jours si enfant handicapé à charge

Avec plafond de 15j.

SURVENUE HANDICAP / PATHOLOGIE CHRONIQUE ENFANT 5 jours

SALARIÉ HANDICAPÉ + 1 jour

GROSSESSE

salarié en heures : 1h/j. de 3 à 5 mois, 20% du temps de travail à partir du 5ème mois

salarié en forfait jours : 1j de repos par période de 8 j. travaillés puis 1j. par semaine à partir du 5ème mois

CONGÉS NAISSANCE (NAISSANCE / ADOPTION) 3 jours consécutifs

CONGÉS PATERNITÉ (NAISSANCE / ADOPTION)

25 jours calendaires consécutifs

(32jours si naissance multiple)

CONGÉS MARIAGE/PACS

Salarié : 5 jours

Enfant : 2 jours

Frère / soeur : 1 jour

CONGÉS ANCIENNETÉ

3 mois : 1 jour

1 an : 2 jours

2 ans : 3 jours

3 ans : 5 jours

CONGÉS LIÉS À UN DÉCÈS

Conjoint : 5 jours

Enfant : 12 jours

(14 jours si moins de 25 ans, + 8 jours congé de deuil si moins de 25 ans)

Père / Mère : 4 jours

Soeur / Frère : 3 jours

Beau parent : 3 jours

Grand parent : 2 jours

Petit enfant : 2 jours

Gendre / Belle-fille : 1 jour

Beau-frère / Belle-soeur : 1 jour

CONGÉS D'ÂGE

Dans l'année des 57 ans : + 3 jours

Dans l'année des 60 ans : + 3 jours

MÉDAILLES DU TRAVAIL

1/2 mois de salaire brut (prime d'ancienneté incl)

(Modalités : sur intranet/sites/Issac/Ressources Humaines Site/ Médaille du Travail)

20 ans (Argent)

30 ans (Vermeil)

35 ans (Or)

40 an (Grand Or)

CONTACTS

Délégués Syndicaux Issac / Crozon / Biscarrosse

Christophe CADIER : 57 31 16 ou 06 72 10 88 71

Loïck BONAVITA-COURPRON : 57 21 85 ou 06 33 69 59 97

Délégués Syndicaux Centraux

Mathieu RICHARD : 06 44 27 63 93

Loïck BONAVITA-COURPRON (adjoint) : 06 33 69 59 97

Elues et Elus au CSE-E

Jean-Pierre AUBRET, Sophie BAQUEDANO, Laurent BIDAULT, Frédéric CHORT, Anne FOTRE, Barbara GILL, Karen GONZALEZ, Isabelle ROUCHON, Jean- Christophe SERRANO-BELLON, Marianne TOMCZYK, Emmanuel TORRES, Eric WIMART

Elues et Elus au CSE-C

Accord de constitution du CSE-C en cours de négociation

Représentants Syndicaux au CSE-E

Christophe CADIER

Loïck BONAVITA-COURPRON (suppléant)

CSSCT ISSAC (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail)

Frédéric CHORT, Jean-Christophe SERRANO-BELLON, Emmanuel TORRES

CSSCT Crozon

Laurent BIDAULT

Commission DIVERSITÉ

Barbara GILL, Karen GONZALEZ

Commission EMPLOI FORMATION

Jean-Pierre AUBRET, Marianne TOMCZYK

Référent Harcèlement

Jean-Pierre AUBRET

Représentant de proximité Crozon

Lucie BISSON

Téléchargez notre appli mobile
My CFE-CGC ArianeGroup !



CFE-CGC ArianeGroup
CFE-CGC ArianeGroup Issac / BLB / Crozon

La CFE-CGC ArianeGroup (Issac, Crozon & BLB)